

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Gestion des assemblées - Ajustement des délégations à la Commission permanente - Convention avec l'État pour la télétransmission des actes »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose l'ajustement des délégations à la Commission permanente, suite aux transferts de compétences et l'actualisation de la convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes.

#### 1.1. Délégations à la Commission permanente

Concernant les délégations en matière de transport, il est proposé d'ajouter :

- « Prendre toutes décisions relatives à la consistance, à l'organisation, au fonctionnement et au financement des services publics de transport de compétence régionale ou délégués à la Région, y compris les dérogations à la réglementation des transports scolaires » ;
- « Prendre les décisions relatives aux évolutions de la rémunération des transporteurs ».

Concernant les ports, il est proposé d'ajouter : « saisir le préfet chaque fois que cette formalité est requise par la réglementation (limites portuaires, attributions de droits réels...) ».

Concernant les tarifs et redevances (dans le chapitre finances), il est proposé d'ajouter : « octroyer des dérogations concernant les ventes et services assurés directement par la Région ou dans le cadre de services délégués par la Région ou à la Région ».

#### 1.2. Convention avec l'État pour la télétransmission des actes

La Région a signé avec l'État une convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. La quasi-totalité des actes de la Région concernés par l'obligation de transmission sont ainsi envoyés de manière dématérialisée à la préfecture depuis 2012. La Direction générale des collectivités locales ayant récemment actualisé le modèle de convention encadrant ces envois, il est proposé de tenir compte de cette actualisation.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans son avis en date du 15 février 2016, le CESER avait souligné « le caractère très extensif de la nouvelle délégation proposée pour la mise en œuvre des politiques publiques liées aux transports et aux mobilités ». Bien que cette disposition demeure sans plus d'éclairage, le principe d'étendre les délégations aux nouveaux domaines de compétences apparaît légitime. Le CESER aimerait toutefois que lui soient présentés les grands principes régissant les contractualisations à venir dans le cadre de la politique transports, à l'image de l'information qui lui est apportée à propos du conventionnement avec les EPCI.

Par ailleurs, l'actualisation de la convention avec l'État pour la télétransmission des actes n'appelle pas de remarque particulière.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Gestion des assemblées - Ajustement des délégations à la Commission permanente - Convention avec l'État pour la télétransmission des actes

Nombre de votants : 44

Ont voté pour l'avis du CESER : 44

Dominique LECOMTE (CCIR), Nathalie MARCHAND (CRAB), Patrick CARE (UE-MEDEF), Lucien TRAON (CGPME), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine TANVET (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (URCIDFF), Marie-Martine LIPS (CRESS), Jacqueline PALIN (CROS), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Yannick HERVE (CRAJEP)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**